



**The Paramedic Association
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick**

**L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ANNUEL**

2024

CONTENTS

Monument paramedique du nouveau-brunswick	1
Notre mission	2
Code de déontologie	3
Conseil d'administration	4
Message du directeur général	6
Message des représentantes du public	8
États financiers	9
Rapports des Comités	14
Comités statutaires	14
Comités ad hoc	14
Comité de l'administration et des finances	15
Comité des relations publiques	16
Comité de discipline et de l'aptitude à exercer	17
Comité des honneurs et prix	18
Récipiendaires 2024	19
Médaille du Couronnement du Roi Charles III	19
Barrettes et médailles pour services distingués	20
Reconnaissance pour les longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick	20
Comité de la procédure de réinscription	22
Comité de la Monument aux ambulanciers paramédicaux	23
Nous joindre	24

RAPPORT ANNUEL 2024

MONUMENT PARAMEDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Le vendredi 18 octobre 2024, la lieutenant-gouverneure Brenda Murphy, présidente d'honneur de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, a dévoilé un monument dédié et en l'honneur de tous les paramédics du Nouveau-Brunswick, en reconnaissance de leur engagement inébranlable et de leur service exemplaire au public. Le monument est situé sur le terrain de la Résidence du gouverneur à Fredericton et est le résultat de la coopération de Résidence du gouverneur, de nombreux ministères, de tous les partis politiques et de l'Association. Le monument est un lieu où les paramédics, leurs familles et le public peuvent se rassembler pour marquer des occasions importantes, des événements spéciaux ou pour pleurer des morts en service.

Le lieutenant-gouverneur Murphy a déclaré : "Je pense que c'est une excellente façon d'honorer les Néo-Brunswickois qui ont servi leur province en embrassant la profession de paramédic. J'espère que les nombreux visiteurs qui passent par la Résidence du gouverneur tout au long de l'année prendront un moment pour réfléchir au rôle important joué par les paramédics dans notre société.

Établir et promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

RAPPORT ANNUEL 2024

CODE DE DÉONTOLOGIE

Responsabilité envers les patients et autrui	Responsabilité envers soi-même	Responsabilité envers la profession	Responsabilité envers la société
<ul style="list-style-type: none"> • Il fait preuve de patience, de compassion et de courtoisie. • Il agit dans l'intérêt supérieur du patient. • Il exerce ses fonctions de manière à assurer la dignité, la sécurité et la vie privée du patient. • Il veille à la confidentialité. • Il travaille en collaboration avec les autres. • Il communique respectueusement avec les autres. • Il entretient des relations professionnelles appropriées. • Il respecte les droits du patient et d'autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il reconnaît que l'autoréglementation de la profession est un privilège. • Il garde l'aptitude mentale et physique nécessaire à l'exercice de ses fonctions et à la compétence clinique. • Il veille à sa bonne moralité et à sa bonne réputation. • Il fait preuve de responsabilité professionnelle pour les gestes qu'il pose dans l'exercice de ses fonctions. • Il utilise l'examen par ses pairs pour réfléchir à son perfectionnement professionnel, l'évaluer et le réorienter. • Il accorde le mérite pour le travail d'autrui. • Il favorise l'identité professionnelle au travail. • Il reconnaît les conflits d'intérêts et fait preuve d'impartialité. • Il veille à adopter une conduite qui répond aux exigences des limites médicales, juridiques et professionnelles de la profession. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il exerce ses fonctions selon les normes de pratique. • Il fait valoir et respecter le Code d'éthique de la profession. • Il favorise des relations de travail professionnelles. • Il instaure un environnement d'apprentissage respectueux et positif. • Il fait preuve de leadership auprès des autres. • Il apprend, communique ses connaissances et construit le savoir. • Il reconnaît les limites professionnelles. • Il consulte d'autres personnes pour le bien du patient. • Il signale, fait cesser ou rapporte une conduite contraire à l'éthique ou incompétente. • Il s'abstient de porter atteinte à la réputation de ses pairs et de la profession. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il donne priorité à l'intérêt public. • Il reconnaît les déterminants sociaux de la santé dans la pratique. • Il s'engage à améliorer la société par le développement de la profession. • Il favorise des soins innovants dans l'intérêt de la société. • Il veille à ce que le perfectionnement professionnel soit conforme à l'intérêt public.
<p>Un paramédic fournit des soins axés sur la personne</p>	<p>Un paramédic s'impose un haut niveau d'intégrité</p>	<p>Un paramédic adopte une conduite professionnelle</p>	<p>Un paramédic est au service de la société</p>

RAPPORT ANNUEL 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31-12-24e)

Exécutif



Président
Phil Comeau
Saint-John, N-B
Mandat: octobre 2023-2025

Président sortant
Vacant

Mandat: Siègle jusqu'à ce qu'un nouveau président soit élu



Vice-Président
Jordon Baker
Grand Falls, N-B
Mandat: octobre 2024-2026



Trésorier
Courtney Fillmore
Rothesay, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Secrétaire
Gene Boles
Quispamsis, N-B
Mandat: octobre 2024-2026



Section 1
Ricky Babineau
Moncton, N-B
Mandat: octobre 2024-2024



Section 1
Vicky Tozer
Miramichi, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 3
Andrew Trecartin
New Maryland, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 3
Michael Killcollins
Beechwood, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 2
Courtney Fillmore
Rothesay, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 2
Eric Grant
St. Stephen, N-B
Mandat: octobre 2024-2026



Section 4
Jordan Baker
Grand Falls, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 4
Joey Hache
Shippagan, N-B
Mandat: octobre 2024-2026



Représentante du public
Margaret Dukes
Moncton, N-B
Mandat: Décembre 2023-2025



Représentante du public
Paddy Woodford
Riverview, N-B
Mandat: jun 2023-2026

RAPPORT ANNUEL 2024

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au rapport annuel 2024 de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. Nous sommes fiers de partager les faits saillants d'une autre année fructueuse pour les paramédics, alors que nous continuons développer davantage la profession grâce au dévouement, à la mobilisation et à la collaboration.

À la lecture des rapports des divers comités, il apparaît clairement que 2024 a été une autre année remarquable pour la profession paramédicale. Le conseil d'administration, de concert avec nos membres, a travaillé avec diligence pour faire progresser la communauté paramédicale et assurer l'avenir des services paramédicaux au Nouveau-Brunswick.

L'une des réalisations les plus importantes de l'année a été la création du Monument des paramédics. Grâce au travail acharné et à la mobilisation du conseil d'administration de l'APNB, le gouvernement provincial s'est engagé à concrétiser cette vision de longue date. À la fin de l'été, le monument a été inauguré sur le terrain de la Résidence du gouverneur, en reconnaissance des contributions vitales des paramédics aux soins de santé. L'APNB vous invite à visiter ce lieu de rassemblement important tout au long de l'année.

La journée provinciale de la défense des intérêts a été un moment décisif pour l'APNB. Le conseil d'administration a passé une journée entière à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, où il a participé à plus de 40 entretiens avec des membres de l'Assemblée législative. Parmi les sujets abordés, le Monument des paramédics, l'évolution du rôle des paramédics dans des contextes non traditionnels et l'utilisation de thrombolytiques chez les patients victimes d'une crise cardiaque avant leur arrivée au centre hospitalier. Cette initiative s'est avérée être un énorme succès, favorisant des discussions positives et renforçant nos efforts de mobilisation.

Grâce notamment aux entretiens de la Journée provinciale de la défense des intérêts, nous avons eu le plaisir de constater que le gouvernement provincial, en collaboration avec le réseau de santé Horizon, a affecté un paramédic en soins avancés à la clinique de soins primaires de Doaktown. Ce développement novateur marque une étape importante dans la reconnaissance des paramédics en tant qu'acteurs à part entière du système de santé. Cette affectation démontre comment les paramédics peuvent faire partie intégrante de la solution afin d'accroître l'accessibilité des soins de santé, en particulier dans les communautés rurales ou mal desservies.

Autre avancée majeure, l'Association des paramédics a joué un rôle déterminant dans la mise en place réussie de services de soins de santé virtuels à Sussex, au Nouveau-Brunswick. Cette initiative souligne le rôle croissant des paramédics dans des contextes de soins non traditionnels et leur capacité à fournir un soutien essentiel en cas de besoin. Il s'agit d'un autre exemple de la façon dont les paramédics peuvent être à l'avant-garde de l'élargissement de l'accès aux soins de santé, particulièrement en zones rurales.

L'Assemblée générale annuelle (AGA) et le gala de remise des prix ont une fois de plus connu un succès retentissant. L'événement comprenait un symposium de deux jours sur la paramédecine avec des conférenciers et des discussions animées sur l'avenir des soins paramédicaux. Les paramédics ont eu l'occasion de poser des questions pertinentes et de s'informer sur les derniers développements dans ce domaine. L'événement s'est terminé par le très attendu gala de remise des prix, au cours duquel nous avons célébré les réalisations exceptionnelles et les longs états de service des paramédics.

À l'approche de 2024, nous sommes fiers des progrès accomplis par notre profession. De l'établissement du Monument aux paramédics à notre participation à des initiatives novatrices en matière de soins de santé, il est clair que les paramédics du Nouveau-Brunswick continuent d'avoir un impact important. L'APNB est impatiente de poursuivre sur cette lancée dans les années à venir, d'offrir des soins paramédicaux avancés aux patients, de multiplier les possibilités pour les paramédics et de renforcer leur rôle au sein du système de soins de santé.

Nous vous remercions de votre soutien continu à l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. Nous sommes enthousiastes à l'idée de ce que l'avenir nous réserve et nous restons déterminés à faire progresser la profession de toutes les façons possibles. Je vous remercie encore une fois de l'intérêt que vous portez à notre organisme de réglementation.

Phil Comeau
Président de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2024

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers collègues, membres et parties prenantes,

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2024 de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB). L'année écoulée a été marquée par des progrès importants et des initiatives transformatrices visant à améliorer la pratique et la réglementation des services paramédicaux dans notre province. L'engagement continu de l'APNB envers l'excellence en matière de réglementation, de perfectionnement professionnel et de partenariats stratégiques nous a permis de relever de nouveaux défis et de répondre aux besoins en constante évolution de la communauté paramédicale dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Vue d'ensemble

En 2024, notre double mandat de régulateur et d'association professionnelle a guidé nos efforts pour garantir que les paramédics opèrent dans le respect des normes législatives et des normes de pratiques les plus élevées et pour favoriser un environnement où le développement professionnel en continu est non seulement soutenu mais aussi encouragé de façon active. Les principales initiatives ont consisté à faire progresser la réforme réglementaire, à affiner notre cadre en matière de jurisprudence et à créer de nouvelles voies d'accès à l'exercice de la profession en collaboration avec les entités fédérales et les Forces armées canadiennes.

Réforme réglementaire et initiatives de financement

Faciliter le parcours des paramédics formés à l'étranger et la mobilité de la main d'oeuvre

L'une des pierres angulaires de notre travail en 2024 a été la réforme réglementaire en cours concernant les paramédicaux formés à l'étranger et la mobilité des paramédics au Canada. Conscients de la nécessité de soutenir et d'intégrer des profils professionnels diversifiés dans nos effectifs, nous nous sommes activement engagés auprès des organismes de financement provinciaux et fédéraux. Nos propositions se sont concentrées sur la mise en place de solides programmes de mentorat et de stages destinés à combler les lacunes entre la formation, la pratique et les exigences réglementaires. Ces initiatives devraient permettre non seulement de rationaliser les processus d'autorisation d'exercer, mais aussi de favoriser une communauté paramédicale plus inclusive et plus dynamique.

Recherche d'un soutien provincial et fédéral

Nos efforts de sensibilisation ont débouché sur un dialogue prometteur avec les autorités de financement aux niveaux provincial et fédéral. En soulignant l'importance de l'expérience pratique par le biais du mentorat et des stages, nous ouvrons la voie à une croissance professionnelle durable et veillons à ce que notre cadre réglementaire s'adapte aux environnements de pratique contemporains. Cette orientation stratégique reflète l'engagement de l'APNB en faveur de la qualité des soins aux patients et de l'évolution professionnelle de nos membres.

Orientation et examen de la jurisprudence

Finalisation du nouveau document d'orientation sur la jurisprudence

En 2024, nous avons franchi une étape importante en poursuivant l'élaboration et la finalisation d'un guide complet sur la jurisprudence. Ce document constitue une ressource essentielle pour s'assurer que les paramédics comprennent et respectent pleinement les exigences législatives qui régissent notre pratique. En décrivant clairement les cadres juridiques et les considérations éthiques inhérentes à notre profession, le document d'orientation renforce notre engagement commun en faveur de la responsabilité, de la sécurité et du professionnalisme.

Introduction de l'examen renforcé en matière de jurisprudence

Parallèlement au guide élaboré, nous avons introduit avec succès un examen de jurisprudence amélioré. Cet examen est conçu pour évaluer et confirmer que tous les praticiens possèdent les connaissances juridiques et éthiques nécessaires pour exercer de manière sûre et efficace au Nouveau-Brunswick. Cette double approche, à savoir une orientation claire et une évaluation formelle, renforce nos normes réglementaires et offre une voie claire pour le développement professionnel continu.

Partenariat stratégique avec les forces armées canadiennes

RAPPORT ANNUEL 2024

Reconnaissant les compétences et l'expérience uniques des membres des Forces armées canadiennes, nous avons collaboré étroitement avec l'armée pour créer une voie d'accès spécifique à l'autorisation d'exercer. Cette initiative est conçue pour reconnaître le maintien et le développement en continu des connaissances et des habiletés en matière de pratique que permettent leurs environnements opérationnels spécifiques. En établissant un processus d'autorisation d'exercer clair et efficace pour le personnel militaire en transition vers des fonctions paramédicales civiles, nous répondons à une demande critique au Nouveau-Brunswick et veillons à ce que les compétences précieuses de nos forces armées soient intégrées efficacement dans notre système de soins de santé.

Conclusion et perspectives d'avenir

Les réalisations de 2024 marquent un progrès important dans notre cheminement vers un cadre réglementaire paramédical plus résilient, plus inclusif et plus dynamique. Les progrès réalisés dans la réforme réglementaire, la recherche de sources de financement spécifiques au mentorat et aux stages, la finalisation de notre guide sur la jurisprudence et de l'examen qui en découle, ainsi que l'établissement d'une voie d'accès à l'autorisation d'exercer pour les membres des Forces armées canadiennes, garantissent collectivement que nous sommes bien préparés à répondre aux exigences en constante évolution de notre profession.

Pour ce qui est de l'avenir, l'APNB demeure engagée à l'égard de l'amélioration continue, de l'engagement des intervenants et de la défense proactive des intérêts. Nous sommes convaincus que les initiatives de l'année écoulée jetteront des bases solides pour les succès futurs, en améliorant encore la qualité de la profession paramédicale au Nouveau-Brunswick et en sauvegardant la confiance du public dans notre profession.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre dévouement inébranlables. Ensemble, nous bâtissons un avenir plus solide et plus compétent pour les services paramédicaux dans notre province.

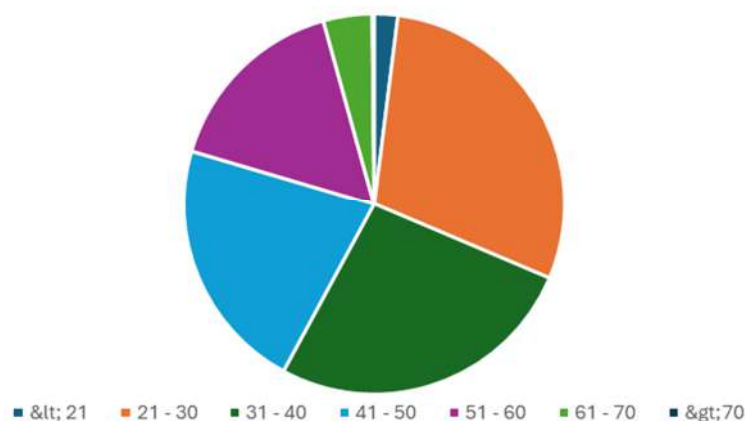
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Chris Hood

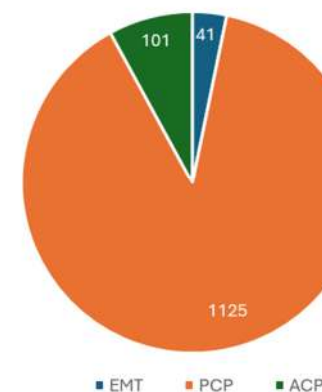
Directeur exécutif / registraire

Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB)

Démographie par âge



Paramédics par classification



RAPPORT ANNUEL 2024

MESSAGE DES REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) régleme la profession des paramédics afin d'assurer la sécurité des soins aux patients dans le milieu préhospitalier. Dans le cadre de ses obligations envers les patients, l'APNB assure la représentation du public au sein de son conseil d'administration (le « conseil ») et de son comité des plaintes.

Le rôle des représentants du public au conseil d'administration est de refléter le point de vue des patients et de veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt du public. La procédure de plainte de l'APNB permet aux membres du public de déposer des plaintes officielles lorsqu'ils estiment que les soins paramédicaux n'ont pas respecté les normes de pratique établies.

En 2024, le conseil a continué à promouvoir une pratique paramédicale sûre et efficace dans l'intérêt du public. En particulier, le conseil :

- a mis en œuvre un nouveau système d'évaluation des qualifications des professionnels de la santé formés à l'étranger et a procédé à l'inscription des candidats retenus auprès de l'APNB;
- a mis en place un nouveau registre des étudiants afin de faciliter l'établissement de normes plus claires pour le préceptorat des étudiants en paramédecine et l'inscription plus rapide des candidats à la profession au sein de l'APNB ;
- a collaboré avec les parties prenantes pour résoudre les problèmes liés aux retards de prise en charge des patients par les centres hospitaliers receveurs ;
- a examiné les tendances actuelles en matière de pratique paramédicale et a approuvé des modifications au champ d'exercice des paramédics du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la prestation des soins aux patients ;
- a collaboré avec les députés provinciaux, le gouvernement et la lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick à l'installation d'un monument sur le terrain de la Résidence du gouverneur, en reconnaissance de la contribution des paramédics aux services publics ;
- a entrepris l'élaboration d'un nouveau système d'approbation des programmes de formation en paramédecine afin de s'assurer que les candidats à la profession répondent aux exigences éducatives et réglementaires de la pratique ;
- a réexaminé les adhésions nationales associatives et professionnelles de l'APNB en vue de créer un forum pancanadien plus représentatif et plus efficace pour les paramédics ;
- a soutenu l'achèvement de la refonte du profil de compétences national pour les paramédics ;
- a mis en œuvre un nouveau système d'inscription numérique qui simplifie le processus de réinscription des membres et la soumission de plaintes concernant la pratique des paramédics par le public;
- a continué à superviser le processus de plaintes et de discipline pour s'assurer que les violations des normes établies de la pratique paramédicale sont traitées dans l'intérêt des soins aux patients ;
- a continué à travailler avec d'autres professions de santé pour promouvoir une approche intégrée et collaborative en matière de soins aux patients au Nouveau-Brunswick.

Tout au long de l'année, nous avons représenté le point de vue du public dans l'ensemble des discussions du conseil d'administration et nous avons formulé des recommandations, au besoin, pour promouvoir la sécurité des patients et l'imputabilité envers la population. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de servir l'intérêt public dans le cadre de ce rôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées,

Margaret Dukes, représentante du public

Paddy Woodford, représentant du public

RAPPORT ANNUEL 2024

ÉTATS FINANCIERS

William E. Marr

Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux: Administrateurs de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

J'ai examiné les états financiers ci-joints de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick composés du bilan au 31 décembre 2022, des états des résultats des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette même date ainsi qu'un sommaire des pratiques comptables significatives et autres informations pertinentes.

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et la présentation d'états financiers représentatifs conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens et de la mise en œuvre des contrôles internes qu'elle juge nécessaire afin de permettre la préparation d'états financiers exempts d'écarts matériels découlant de fraude ou d'erreur.

Responsabilité du professionnel

Ma responsabilité consiste à émettre une conclusion quant aux états financiers ci-joints à la suite de mon examen. Mon examen s'est effectué conformément à la Norme canadienne de missions d'examen qui exigent de se soumettre à l'ensemble des principes éthiques pertinents.

L'examen des états financiers selon la Norme canadienne de missions d'examen est une mission d'assurance limitée. Le professionnel applique des procédures qui consistent principalement à questionner de façon appropriée la direction et autres personnes au sein de l'organisation, d'appliquer des processus analytiques et d'évaluer les éléments justificatifs obtenus.

Les processus appliqués dans le cadre d'une mission d'examen sont significativement moins robustes et différent en nature de celles qui sont prescrites dans le cadre d'un audit des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Par conséquent, je n'exprime aucune opinion sur les états financiers ci-joints.

À la suite de mon examen, rien ne me permet de croire que les états financiers ci-joints ne représentent pas fidèlement la situation financière de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2022 en se basant sur les seuils de signification établis et les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette même date conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN ET ÉTATS FINANCIERS*

31 DÉCEMBRE 2022

*Note: La traduction du Rapport de mission d'examen des états financiers est fournie à titre indicatif. La version originale en anglais demeure le seul document officiel. Les signatures seront apposées uniquement sur le document officiel.

Afin de conserver le format des états financiers, les chiffres ont maintenu leur présentation en anglais

Saint-Jean, N.-B.
30 Août 2023

Comptable professionnel agréé
Comptable public agréé

RAPPORT ANNUEL 2024

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Courant		
Encaisse	\$522,840	\$539,653
Accounts receivable	3,980	-
Charges payées d'avance	2,484	<u>2,518</u>
	529,304	542,171
Immobilisations (note 3)	<u>529,304</u>	<u>406,690</u>
	<u>\$920,900</u>	<u>\$ 948,861</u>

PASSIES

Courant		
Dette d'exploitation et passifs cumulés	\$ 29,959	\$ 32,607
Produits constatés d'avance	478,939	472,518
	504,898	<u>505,125</u>

SURPLUS CUMULÉS

Surplus cumulés	416,002	443,736
	920,900	<u>\$48,861</u>

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ Administrateur
_____ Administrateur

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	\$519,196	\$508,636
Autres	<u>187,806</u>	<u>175,763</u>
	707,002	684,399
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais d'examen	19,369	4,577
Sous-traiter	30,364	-
Frais bancaires	13,554	7,042
Conseil d'administration et sections (tableau 1)	71,399	21,785
Dépenses de fonction	27,004	19,714
Frais de bureau (tableau 1)	94,337	58,973
Amortissement	15,094	18,000
Divers	-	2,410
Services de traduction	2,495	3,864
Honoraires juridiques	127,812	158,629
Comptabilité	5,600	5,400
Droits et cotisations	23,617	21,698
Assurance responsabilité des administrateurs	2,860	2,860
TVH non remboursable	33,563	29,151
Salaires et avantages sociaux	183,119	157,694
AGA et frais de rencontre	26,491	4,836
Frais des comités (tableau 1)	31,583	26,341
Intérêts sur dette à long terme	-	2,442
Taxes foncières	20,075	18,859
Bourses	<u>6,400</u>	<u>4,000</u>
	<u>734,736</u>	<u>568,275</u>
Excédent des produits sur les charges - (Charges sur produits)	(27,734)	116,124
Surplus cumulés, début de l'exercice	<u>443,736</u>	<u>327,612</u>
Surplus cumulés, fin de l'exercice	<u>\$416,002</u>	<u>327,612</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2024

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Rentrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges - (charges sur produits)	\$(27,734)	\$116,124
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	<u>15,094</u>	<u>18,000</u>
	(12,640)	134,124
Variation des éléments hors caisse du fonds d'exploitation		
Charges payées d'avance	(3,946)	(1)
Créditeurs et charges à payer	(6,648)	11,937
Produits différés	6,421	(14,321)
	(16,813)	131,729
Financement		
Produit de l'hypothèque (remboursement)	-	(79,645)
Flux net de trésorerie	(16,813)	52,084
Position de trésorerie, début de l'exercice	<u>539,653</u>	<u>487,569</u>
Position de trésorerie, fin de l'exercice	<u>\$522,840</u>	<u>\$539,653</u>

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FRAIS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<u>TABLEAU 1</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Conseil d'administration et sections		
Déplacement	\$33,794	\$7,448
Repas	10,076	3,143
Autres	6,819	654
Substituts salariaux	20,710	10,540
	<u>\$71,399</u>	<u>\$21,785</u>
Frais de bureau		
Frais de poste et publications	\$3,080	\$1,619
Coût des loyers et de l'occupation	22,244	28,991
Télécommunications	10,638	13,450
Assurances	3,937	2,141
Fournitures	7,985	1,801
Location d'équipements	4,858	4,606
Dons et commandites	2,700	1,000
Logiciels et matériel informatique	<u>38,895</u>	<u>5,365</u>
	<u>\$94,337</u>	<u>\$58,973</u>
Comités		
Discipline et aptitude à exercer	\$10,749	\$ 9,360
Formation	3,968	13,563
Honneurs et des prix	4,216	240
Relations publiques	<u>12,650</u>	<u>3,178</u>
	<u>\$31,583</u>	<u>\$ 26,341</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2024

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Mission de l'organisation

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir les soins préhospitaliers en tant que profession, promouvoir les intérêts des professionnels de soins paramédicaux au Nouveau-Brunswick et de se conformer à la Loi sur les travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick de façon à protéger la profession de la paramédecine et le public desservi. L'Association encourage et facilite également la communication, la formation et la coopération entre les professionnels de la paramédecine au Nouveau-Brunswick et promeut la communication et la coopération auprès de groupes similaires ayant un intérêt pour la paramédecine. La mission de l'Association est d'établir et de promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

2. Pratiques comptables significatives

a) Méthode de comptabilité

L'organisation a préparé ses états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant en utilisant les taux annuels suivants :

Meubles et équipements	20%
Ordinateurs	30%
Immeuble	4%

c) Comptabilisation des produits

L'organisation comptabilise ses produits selon une méthode différée. Cela implique que l'utilisation au cours d'un exercice futur de l'excédent des revenus sur les dépenses d'un exercice particulier n'est pas restreinte.

Les cotisations des membres s'appliquent à l'année calendrier, soit de janvier à décembre. L'Association comptabilise ces produits selon une méthode différée pour les cotisations perçues jusqu'à l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations payées en retard sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont reçues.

Non audité

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

2. Pratiques comptables significatives (...)

d) Impôt sur le revenu

L'organisation est un organisme à but non lucratif enregistré et est donc exempté de l'impôt selon l'article 149, alinéa 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

e) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Principes comptables généralement acceptés obligent la direction à recourir à des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur la valeur des actifs et des passifs et autres montants qui apparaissent dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats pourraient diverger de ces hypothèses.

3. Immobilisations

		2022		2021	
		Coût	Amortissement Cumulé	Solde	Solde
Terrain		\$ 75,000	\$ -	\$ 75,000	\$ 75,000
Immeuble	4%	446,744	137,092	309,652	322,544
Meubles et équipements	20%	59,339	54,950	4,389	5,487
Ordinateurs	30%	<u>38,228</u>	<u>35,673</u>	<u>2,555</u>	<u>3,649</u>
		<u>\$619,311</u>	<u>\$227,715</u>	<u>\$391,596</u>	<u>\$406,690</u>

4a. Instruments financiers

- La trésorerie et les équivalents sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont mesurés à la juste valeur et tout bien ou perte découlant de leur disposition est comptabilisé dans le résultat net à ce moment;
- Les comptes débiteurs sont classés en tant que « Prêts et créances » et sont comptabilisés au prix coûtant ce qui correspond à leur juste valeur marchande au moment de la comptabilisation initiale. Subséquentement, ces comptes sont comptabilisés selon au coût après amortissement de la prime ce qui correspond habituellement à la valeur des comptes client moins les provisions pour créances douteuses; et
- Les dettes d'exploitation représentent des charges à payer et sont classées comme « Autres passifs financiers ». Initialement, ils sont comptabilisés à leur juste valeur et tous les gains ou pertes reconnues subséquentement sont comptabilisés à la fin de chaque exercice dans les résultats.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2024

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

4b. Gestion des risques financiers

Le conseil d'administration est responsable de la définition des objectifs et de l'application des politiques en matière de gestion des risques financiers.

- **Risque de crédit**
Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties de remplir leurs obligations financières. L'Association reçoit des produits de ses membres sous forme de cotisations. L'Association mitige le risque de crédit en comptabilisant seulement les cotisations au moment de la réception.
- **Risque de liquidité**
Le risque de liquidité représente le risque que l'Association ne puisse pas générer suffisamment d'encaisses pour remplir ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les dettes d'exploitation de l'Association se chiffrent à \$97,316. La capacité de remplir ces obligations dépend de l'habileté de l'Association de générer suffisamment de fonds par la perception de cotisations auprès des membres et autres sources de revenus. Ce risque est mitigé par la mise en œuvre d'un processus de planification budgétaire annuel sous la gouverne du conseil d'administration.

5. Transactions visant les apparentés

Les apparentés de l'Association représentent les postes clés au sein de la direction et les personnes exerçant une autorité ou étant responsables de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de l'Association incluant le conseil d'administration et la direction. Sauf indication contraire, les transactions visant des apparentés ne sont pas sujettes à des modalités ou des conditions particulières. Les soldes existants sont payés à même l'encaisse.

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick.

Le conseil, en concordance aux les standards dans le domaine des organismes de réglementation en santé, établit annuellement de taux de l'indemnité de kilométrage pouvant être réclamé.

Le taux applicable à toute autre dépense de fonction remboursable soit la formation, les substituts salariaux pour les administrateurs ayant subi des pertes salariales dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association et tous autres frais de transport ou allocation de repas sera adopté par résolution du conseil d'administration.

Non audité

5. Transaction visant les apparentés (...)

Le tableau comparatif des transactions est présenté au Tableau 1 de l'État des frais.

Les frais de fonction du directeur exécutif sont remboursés selon la politique adoptée par le conseil d'administration. La rémunération du directeur exécutif s'effectue selon le contrat de travail signé par le conseil d'administration.

6. Honoraires juridiques

L'Association a recours à des conseillers juridiques principalement dans le cadre de ses travaux visant la discipline et l'aptitude à exercer. Bien que ce poste budgétaire fasse partie intégrante de la planification budgétaire annuelle, les coûts réels sont fonction de la quantité et de la complexité des cas rendant ainsi l'estimation des frais associés difficiles. Les observations permettent de conclure que la quantité et la complexité semblent être de nature cyclique et que les écarts budgétaires s'estompent sur un horizon de plusieurs années.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2024

RAPPORTS DES COMITÉS

Comités statutaires (au 31-12-23)

Administration and Finances

- Trésorière (Présidence) - Courtney Fillmore
- Président - Phil Comeau
- Président sortant -
- Auditeur - William Marr
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Relations publiques

- Présidence - Courtney Fillmore
- Phil Comeau
- Andrew Trecartin
- Eric Grant
- Courtney Fillmore
- Chris Hood

Législation

- Vice-président (Présidence) - Jordon Baker
- Margaret Dukes
- Gene Boles
- Phil Comeau

Plaintes

- Membres désignés de l'Association
- Représentants du public

Discipline

- Membres désignés de l'Association
- Représentant du public

Comités ad hoc (au 31-12-23)

Honneurs et prix

- Présidence - Gene Boles
- Conseil d'administration - Michael Killcollins
- Paramédics - David Trafford
- Medavie Health - Robin O'Hara
- Employeurs privés - Chris Wall
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Procédure de réinscription

- Présidence - Phil Comeau
- Vicki Tozer
- Courtney Fillmore
- Jordon Baker
- Curtis McIntyre
- Chris Hood

Monument aux ambulanciers paramédicaux

- Registraire adjoint (Présidence) - Derek Cassista
- Courtney Fillmore
- Eric Grant
- Chris Hood

RAPPORT ANNUEL 2024

Comité de l'administration et des finances

Cette année, les opérations ont été stables, ce qui se reflète dans la santé financière de l'organisation. Dans l'ensemble, nous avons travaillé avec diligence pour assurer la transparence, l'imputabilité et la gestion stratégique des finances de l'organisation.

Nos finances ont été examinées par un auditeur indépendant, Bill Marr, et j'ai le plaisir de vous annoncer que l'audit n'a révélé aucun problème important concernant nos contrôles ou nos pratiques financières. Le rapport d'audit complet peut être consulté dans notre rapport annuel.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a pris plusieurs décisions financières importantes, notamment :

Le développement et la construction du Monument des paramédics du Nouveau-Brunswick, qui peut être vu et visité à la Résidence du gouverneur à Fredericton.

En conclusion, l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick se trouve dans une situation financière solide à la fin de l'exercice financier. Nous restons déterminés à faire preuve de transparence et à gérer efficacement les ressources qui nous sont confiées.

J'aimerais remercier le conseil d'administration, le personnel et tous les membres pour leur dévouement et leur soutien continus tout au long de l'année. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Courtney Fillmore

Trésorière

RAPPORT ANNUEL 2024

Comité des relations publiques

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel des relations publiques de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice 2024. Ce rapport souligne nos efforts pour améliorer la visibilité des paramédics, favoriser des relations significatives avec nos communautés et contribuer à nos objectifs globaux de promotion de notre profession. L'équipe des relations publiques a été très occupée au cours de l'année écoulée.



Son Honneur Brenda Murphy nous a gracieusement accueillis pour célébrer le dévoilement de notre Monument des paramédics en octobre. Nous avons demandé aux membres de l'Assemblée législative d'appuyer notre vision du monument des paramédics lors de notre journée provinciale de défense des intérêts en mai 2023 ; il s'agit d'une grande réalisation qui s'est concrétisée avec leur soutien.

Nous avons également rencontré 40 des 49 membres de l'Assemblée législative en juin 2024, où nous avons continué à défendre la profession et à faire du lobbying. Cette année, nous avons fait la promotion des rôles non traditionnels que les paramédics peuvent occuper en réponse à la crise des soins de santé. Cela démontre la capacité des paramédics de s'adapter aux besoins de nos communautés. Nous continuons aussi de plaider en faveur des thrombolytiques et à soutenir l'expansion de notre programme d'orientation des paramédics en cherchant à améliorer les solutions en amont telles que l'orientation directe des patients vers les soins primaires et l'encouragement de la collaboration interprofessionnelle. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance envers l'équipe de relations publiques, aux membres de l'Assemblée législative et au soutien des membres de notre conseil d'administration qui ont contribué au succès de nos efforts de relations publiques cette année. Nous remercions également tous nos membres et la communauté pour leur soutien et leur confiance continus, alors que nous continuons à promouvoir la profession et à nous engager auprès des organismes de soins de santé alliés.

Respectueusement soumis,
Courtney Fillmore

Président des relations publiques, président de l'APNB



RAPPORT ANNUEL 2024

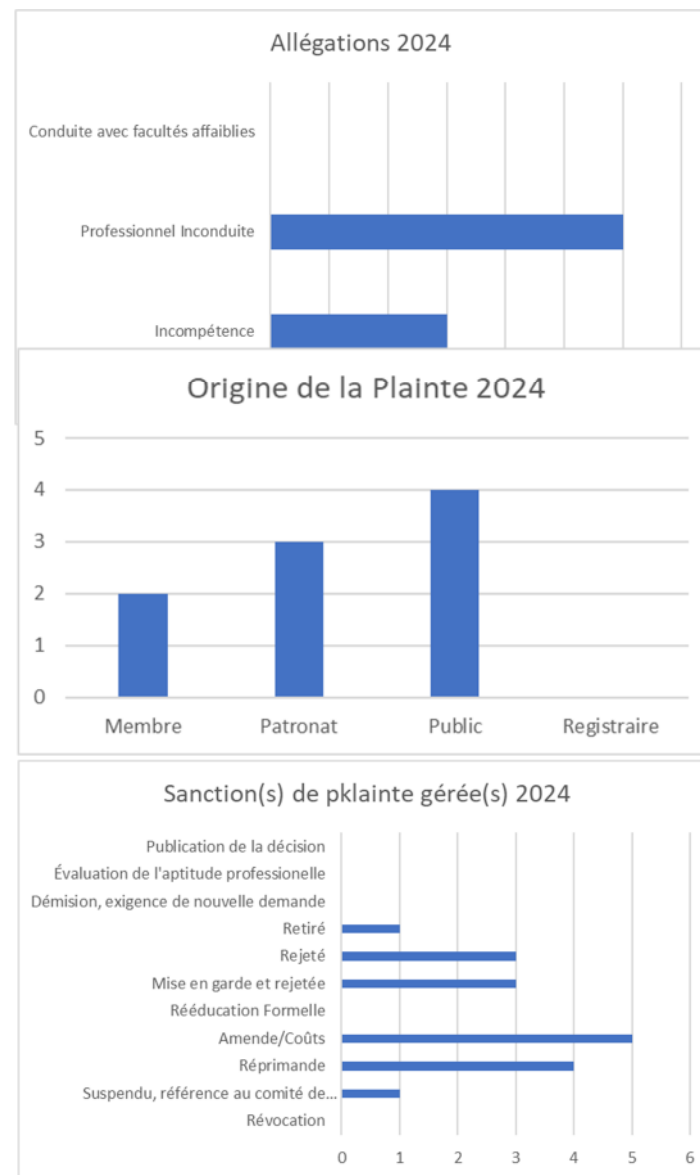
Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

En 2024, l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) a reçu neuf nouvelles plaintes concernant 13 praticiens. Ces plaintes ont été classées en deux catégories : faute professionnelle (6 cas) et incompétence (3 cas), sans aucun rapport de malhonnêteté, de conduite en état d'ivresse ou d'infraction criminelle. Les plaintes provenaient de diverses sources, notamment d'employeurs (3), de collègues (2) et du public (4). Aucune plainte n'a été déposée par le registraire. Au 11 février 2025, neuf plaintes sont toujours en cours et trois sont en suspens.

Les mesures disciplinaires prises en réponse aux plaintes varient. Le comité des plaintes a émis un avis de suspension, a rejeté six plaintes (trois avec mise en garde) et a été informé d'un retrait. Le comité de discipline et le comité d'aptitude à la pratique ont émis quatre réprimandes et imposé des amendes et des frais dans cinq affaires, pour un montant total de 14 500\$. Aucun permis d'exercice n'a été révoqué et aucune condition d'inscription n'a été imposée. En outre, deux plaintes ont été rejetées par le comité de discipline et d'aptitude à la pratique.

Sur le plan financier, le coût moyen par dossier - y compris les honoraires, les débours et les taxes - s'est élevé à 6 544,74\$. Les coûts individuels varient entre 945,99\$ et 16 168,43\$, les dépenses les plus élevées étant liées à des enquêtes plus complexes ou plus longues. Ces chiffres soulignent l'importance de la charge financière et opérationnelle associée aux examens de conduite professionnelle. L'APNB reste déterminée à faire respecter des normes de pratique paramédicale élevées tout en garantissant un processus disciplinaire équitable et transparent.

Derek Cassista, Registraire adjoint



RAPPORT ANNUEL 2024

Comité des honneurs et prix

Le comité des honneurs et des prix de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) a pour mission de veiller à ce que la contribution à la prestation de soins paramédicaux et à la santé des citoyens et des visiteurs de notre province de tous les membres soit reconnue. Il gère également la distribution de subventions et de bourses pour la formation des membres actuels et futurs de l'équipe de soignante. Pour ce faire, le comité est composé de représentants du conseil d'administration de l'APNB, de membres, d'employeurs et du public.

Les prix que nous administrons à l'échelle provinciale sont les suivants : la Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence, la Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, le Prix de la contribution à la paramédecine et le Prix de la contribution à la communauté. Nous offrons cinq bourses d'études en soins de santé, 10 subventions pour la formation continue et trois subventions pour participer à une conférence canadienne sur les SMU.

Cette année, par l'intermédiaire de l'Association des paramédics du Canada, l'APNB a reçu quinze (15) médailles du couronnement du roi Charles III pour des membres méritants. Un appel de recommandations de récipiendaires méritants a été envoyé aux membres, et le comité a examiné les soumissions. Il a reçu et soumis les noms à la Chancellerie pour s'assurer qu'une personne ne reçoive pas deux médailles en même temps. Notre représentante du public au sein du conseil d'administration a aussi été honorée et a reçu une médaille par l'entremise de notre présidente d'honneur, la lieutenant-gouverneure Brenda Murphy, et cinq (5) membres supplémentaires ont reçu la médaille par le biais de l'Association des paramédics du Canada.

La Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence est un prix national administré par la Direction de la Chancellerie des distinctions honorifiques du Secrétariat du Bureau du Secrétaire du Gouverneur général et tient compte des recommandations des comités provinciaux. Les médailles pour services distingués reconnaissent les personnes qui exercent des professions à risque élevé et qui se sont consacrées à la préservation de la sécurité publique du Canada par un service long et exceptionnel. Ces prix ont une portée nationale et font partie du système canadien de distinctions honorifiques. Ces médailles et d'autres médailles similaires instituées par la Gouverneure générale sont décernées en reconnaissance des services rendus au pays.

La Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est décernée aux membres qui comptent le nombre requis d'années de service actif en tant que paramédic, d'urgence ou non, au Nouveau-Brunswick, qui sont membres de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure réglementaire au cours des deux (2) années précédentes et qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête réglementaire. Le prix de la contribution à la profession de paramédic vise à reconnaître les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités de sensibilisation et de développement de la profession de paramédic ou toute personne, jugée appropriée par le comité des prix et bourses et le conseil d'administration, qui apporte une contribution importante à la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick.

Le prix de la contribution à la communauté reconnaît les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités qui soutiennent et améliorent leur communauté

Félicitations à tous les récipiendaires de prix et de subventions et MERCI à tous les membres pour leur service dévoué. La liste des récipiendaires se trouve dans les pages suivantes. Respectueusement soumis

Eugene Boles, présidente

RAPPORT ANNUEL 2024

Récipiendaires 2024

Médaille du Couronnement du Roi Charles III



Tara Babineau	Melissa Berry	Eugene Boles	Derek Cassista	Phil Comeau
Cheryl Crain	Margaret Dukes	Zachary Hallihan	Crystal Hart-Drake	Mary-Ann Henderson
Norma Hicks	Christopher Hood	Jennifer Jennex	Serge LeBlanc	Ovil Mazerolle
Troy McQuinn	Tresa O'Hara	Jean-Pierre Savoie	Timothy Stairs	Victoria Tozer
David Trafford				

RAPPORT ANNUEL 2024

Barrettes et médailles pour services distingués



40 Ans

Donald Campbell	Shelly Culford
Edgar R. Goulette	



30 Ans

Troy McQuinn	Craig Pierre
Maurice Poirier	Victoria Tozer



20 Ans

Charles Dallaire	Tiffany Good	Adam Hache
Lorena Mack	Wyatt Morrell	Chris Oakley
Trent Piercy		

Reconnaissance pour les longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

42 Ans

Joseph Furrow	Yves Goudreau
Davey MacFawn	Ovil Mazerolle
Michael Phillips	

32 Ans

Stephen Baird	Sarah Clark	John Foster	Elizabeth Garvey	Stephanie Godin
Arthur LeClair	Maurice Poirer	Keith Porter	Jean-Yves Raymond	Gilles Roy
Robert Roy	Jean-Pierre Savoie	Allison Stites		

22 Ans

Karen Bamford	Leah Beveridge	Gwynneth Boye	Opalee Budd	Will Cobbett	Julie Costello	Mathew Cogle
Serge Doucette	Denis Frenette	Bruno Frenette	Denis Losier	Adam Peters	Bruno Poirer	Pascal Savoie
Denis Sonier	Donald Taylor	Joe Trevors				

RAPPORT ANNUEL 2024

12 Ans

Melanie Arsneault	Douglas Barton	Martin Beaudin	Chris Bethune	Michel Blanchard	Jessie Brady	Isabelle Bujold
Farrah Burrell	Michel Caouette	Krista Clark-True	Stephen Colford	Brad Cormier	David Craft	Raphael Cyr
Tracey Daigle	Barbara Duncan	Crysral Dunphy	Crystal Dunphy	Derek Furguson	Sissi Fortin	Leo Fortin
Jason Gallant	Joshua Gaudet	Ghislaine Guerette	Cassie Hudson	Andrew Hudson	Dayle Johnson	Pierre Lavoie
Benjamin LeBlanc	Michael Love	Tony Mallet	Shane Mathews	Jordon Maxwell	Alyssa Mazerolle	Cara McKinney
Marcel Metti	Marc Michaud	Brittany O'Blenes	Danik Ouellette	Amanda Paris	Matthew Phillips	Pierre-Luc Poirer
Stephane Richard	Mike Robichaud	Erice Sloan	Kyle Stewart	Vicky Theriault	Marcus Webster	Chris Wright
Shane York						



RAPPORT ANNUEL 2024

Comité de la procédure de réinscription

Le comité du processus d'enregistrement est un comité ad hoc de l'Association qui est chargé de fournir des conseils et des recommandations au conseil d'administration concernant les politiques et les questions opérationnelles liées à tous les aspects du processus d'enregistrement. Il peut s'agir de questions telles que le processus d'entrée à la pratique, les processus d'examen, les processus de renouvellement de l'enregistrement, etc.

En 2024, la plupart des travaux de ce comité ont été entrepris par des consultants et des experts en la matière dans deux domaines. Il est apparu nécessaire de revoir et d'apporter les ajustements nécessaires aux questions de l'examen d'entrée à la pratique des paramédics en soins avancés. Ce travail a été réalisé par un comité d'experts avec l'aide du personnel.

Le deuxième domaine d'intérêt en 2024 concernait la jurisprudence. Avec les changements apportés aux exigences pour les paramédics formés à l'étranger, le développement d'un partenariat avec les Forces armées canadiennes et le réalignement des pratiques réglementaires de l'Association, nous sommes ravis de dire que nous avons lancé un nouveau programme et un nouvel examen de jurisprudence qui permettra aux candidats et aux membres qui doivent suivre un programme de jurisprudence l'occasion de le faire, par le biais d'une plateforme entièrement virtuelle et d'un portail d'examen, dans un format asynchrone, éliminant ainsi tout temps d'attente. Cela signifie que les personnes auront la possibilité d'accélérer l'obtention de leur permis dès maintenant, alors qu'auparavant elles devaient attendre une date d'examen préétablie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Chris Hood, registraire

RAPPORT ANNUEL 2024

Comité de la Monument aux ambulanciers paramédicaux



En mai 2023, les représentants de l'APNB ont rencontré les membres du Comité commémoratif des paramédics du Nouveau-Brunswick pour discuter de l'avenir du projet. Il a été convenu que l'APNB prendrait en charge le projet dans son intégralité. Des discussions ont eu lieu lors des réunions du conseil d'administration afin de déterminer la meilleure façon de mener à bien ce projet. Un comité a été formé pour superviser les tâches liées à ce projet et à sa réalisation.

L'APNB a approché les membres du gouvernement provincial, à différents niveaux, pour plaider en faveur de cette création. Au cours de notre journée annuelle de plaidoyer et de réunions privées, tout au long de l'année, les discussions se sont poursuivies sur la meilleure façon de soutenir ce projet. Nous avons reçu un soutien étonnant et un engagement fort de la part de tous les niveaux de gouvernement. En outre, un sondage a été élaboré et transmis à tous les paramédics de la province afin de leur demander leur avis sur ce qui, selon eux, représenterait le mieux leur profession, afin que cette rétroaction puisse informer dans la conception future du monument. Ces excellents commentaires et idées ont été acheminées au fournisseur/concepteur pour qu'il les prenne en compte leur vision.

Des réunions de suivi ont ensuite été organisées avec la lieutenant-gouverneure et son bureau pour décider d'un emplacement approprié.

En juin 2024, les travaux de construction ont commencé sur la Résidence du gouverneur à Fredericton pour couler les fondations du monument, qui a été placé à la fin du mois d'août.

En octobre, la lieutenant-gouverneure a organisé une cérémonie officielle de dévoilement pour rendre hommage aux paramédics du Nouveau-Brunswick et célébrer l'achèvement du Monument aux paramédics du Nouveau-Brunswick.

Le tout respectueusement soumis,

Eric Grant, Membre du comité



RAPPORT ANNUEL 2024

NOUS JOINDRE

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

298 rue Main, Fredericton, NB E3A 1C9

Tél: 506-459-2638

Fax: 506-459-6728

Sans frais: 1-888-887-7262

www.panb.ca



The Paramedic Association
of New Brunswick
L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick

www.panb.ca